

INFORMATIONS

LE PROGRAMME EUROPÉEN FORMATION ET MOBILITÉ DES CHERCHEURS

Mireille MARTIN-DESCHAMPS

Ecole Normale Supérieure

Les actions de la Communauté Européenne dans le domaine de la recherche s'inscrivent dans un programme pluri-annuel, le Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD). Le programme actuel, qui se termine, est le 4ème (1994-98). A l'intérieur de ce programme, il y a des sous-programmes spécifiques, 18 au total, correspondant aux différentes actions, et en particulier celui qui est le plus connu des mathématiciens, le sous-programme Formation et Mobilité des Chercheurs (FMC), qui fait suite au programme Capital Humain et Mobilité (CHM) du 3ème PCRD, et qui devrait être suivi par le programme Accroître le Potentiel Humain dans le 5ème PCRD.

Le budget global du PCRD (pour 4 ans) est de 13.100 MioÉcus (millions d'Écus) et celui de FMC de 792 MioÉcus, soit 6% du total.

C'est la Commission qui met en oeuvre le programme, et elle est assistée par un comité de programme, comité composé de représentants des états (deux par pays), et je suis depuis mars 97 l'un(e) des deux représentants français.

Le programme est divisé en trois domaines indépendants (réseaux de recherche, accès aux grandes installations, formation par la recherche), auxquels s'ajoute une activité de mesures d'accompagnement. D'un programme cadre au suivant, cette structure a plus ou moins été conservée, donc ces activités devraient être en gros reprises dans le 5ème PCRD qui est actuellement en discussion. Comme à chaque changement de programme, il y aura des modifications qui sont censées remédier aux problèmes et aux dysfonctionnements. Une critique récurrente, qu'on trouve dans tous les rapports d'audit sur FMC et ses prédécesseurs (et ils sont nombreux, car une des activités de la Commission est aussi de s'évaluer), est le manque de souplesse : chacune des quatre activités est régie par des règles très précises, qui sont ensuite appliquées de manière plutôt bureaucratique, et il est souvent difficile de s'insérer dans des formats prédéfinis. C'est un point qui est l'objet de discussions à chaque réunion de comité de programme, et n'est pas résolu de façon satisfaisante. Il y a malheureusement peu de chance qu'il le soit car ces problèmes sont quasiment d'ordre structurel, puisque le programme définit un cadre unique qui est censé être valable pour toutes les disciplines.

Pour toutes ces mesures, des appels à propositions sont effectués régulièrement, à des dates fixées au préalable, pendant toute la durée du programme. Il s'écoule parfois un délai bien long entre le dépôt des candidatures et les résultats, mais globalement, ceci

a tendance à s'améliorer. Pour le 4^{ème} PCRD, il ne reste plus que deux appels d'offre, l'un pour les bourses, clos le 16/12/97, et l'un pour les mesures d'accompagnement, qui sera clos le 31/03/98. Si tout va bien et si les délais sont respectés, le 5^{ème} PCRD devrait prendre la relève à la fin de l'année 98.

Je vais décrire brièvement chacune de ces activités, certaines sont bien connues des mathématiciens et d'autres le sont beaucoup moins.

Description du programme.

1. Réseaux de recherche.

C'est une action à frais partagés, c'est-à-dire que la CE couvre une partie des dépenses. Les participants sont des équipes de recherche appartenant à des universités, à des instituts de recherche ou à l'industrie, regroupées en réseaux transnationaux. Un réseau est formé d'au moins cinq équipes d'au moins trois pays différents qui travaillent sur un projet commun de recherche de grande qualité et favorisant la mobilité et la formation par la recherche de jeunes chercheurs, particulièrement des post-docteurs. Les contrats sont d'au plus 3 ans. Le montant total des subventions par réseau ne peut dépasser 1.5 MioÉcus.

En mathématiques, cette notion de projets de recherche en commun, menés par de grandes équipes, n'a pas beaucoup de sens, le travail en commun se fait à l'échelle de groupes beaucoup plus petits et très dispersés, et il est souhaitable d'assouplir la définition des réseaux.

A titre d'exemple, l'appel d'offres du 17 septembre 96, clos le 3 février 97, a reçu 1066 (resp. 131 pour "Mathématiques et sciences de l'information") propositions, et en a retenu 147 (resp. 19). Voici des exemples de réseaux qui ont été retenus, les deux premiers ont un coordinateur français, les deux autres un coordinateur étranger, mais une équipe participante française :

"Orbits, crystals and representation theory", coordinateur R. Rentschler, 7 partenaires, montant de la subvention 1.44 MioÉcus.

"Analyse complexe et géométrie analytique", coordinateur H. Skoda, 6 partenaires, montant de la subvention 1.7 MioÉcus.

"Nonlinear parabolic equations", coordinateur A. Tesei (Rome), 7 partenaires, montant de la subvention 1.15 MioÉcus.

"Optimisation discrète", coordinateur L. Wolsey (Louvain), 10 partenaires, montant de la subvention 1.4 MioÉcus.

2. Accès aux grandes installations.

Le but de cette action est de favoriser l'accès des chercheurs européens (universitaires et industriels) à des grandes installations de recherche qui, dans bon nombre de cas, sont uniques en Europe. La priorité est donnée aux chercheurs des régions de la Communauté où de telles installations n'existent pas. L'intervention communautaire couvre les frais de voyage et d'accès des chercheurs aux grandes installations. Actuellement les mathématiciens ne sont pas impliqués dans cette partie

du programme (il n'y a même aucun mathématicien dans les panels d'évaluation des projets). Cependant dans le 5ème PCRD, la notion de grande installation sera remplacée par celle de grande infrastructure de recherche, qui est moins restrictive et peut en particulier englober les bases de données, ce qui devrait nous permettre d'y entrer.

3. Formation par la recherche (Bourses Marie Curie).

C'est sans doute l'activité la mieux connue de FMC parmi la communauté scientifique, mais pas toujours parmi les mathématiciens. Elle offre la possibilité aux (jeunes) chercheurs de la CE de se former par la recherche ou de se spécialiser dans un laboratoire de leur choix, en dehors à la fois de leur pays d'origine et du pays de leur dernière résidence.

La durée d'une telle bourse varie de trois mois à trois ans, et son montant est adapté en fonction des pays et de la législation fiscale et sociale pour être plus ou moins comparable au niveau national des salaires (ce qui n'était pas le cas les premières années et avait entraîné des disparités considérables d'un pays à l'autre, donc de nombreuses plaintes de boursiers).

La gestion pratique de ces bourses, qui sont en fait assimilées à des salaires, donc soumises aux mêmes retenues, a posé de nombreux problèmes administratifs aux universités françaises (de nombreux collègues peuvent en témoigner...). Ces problèmes devraient être résolus par la pratique qui s'impose actuellement, qui est de déléguer cette gestion au CNRS.

Environ 20% des bourses sont pour les doctorants (catégorie B20), et 65% pour des post-doctorants (catégorie B30), le reste étant des bourses de retour pour des chercheurs originaires de régions défavorisées (catégorie RT), et des bourses pour chercheurs confirmés (catégorie B40).

Le taux actuel global (resp. pour les maths.) de succès est de 11% (resp. 12%) pour la catégorie B20, 26% (resp. 28%) pour la catégorie B30. Comme je le signalais plus haut, les mathématiciens déposent relativement peu de demandes (8% du total, contre par exemple 20% pour la physique), et les jeunes mathématiciens français s'y intéressent peu (à titre d'exemple, pour l'appel d'offres du 17/09/96, qui est le seul que j'ai pu analyser complètement, il y avait 185 demandes pour les maths, sur un total de 2044, et seulement 34 provenant de France, dont 5 ont été acceptées). Une des raisons est sans doute que les jeunes docteurs préfèrent obtenir tout de suite un poste, et considèrent un peu ces bourses post-doc comme des pis-allers.

4. Mesures d'accompagnement.

Elles ont pour but de favoriser les jeunes chercheurs en leur permettant de participer aux conférences scientifiques, écoles d'été... Elles permettent aussi diverses autres mesures comme la diffusion des informations, des études concernant l'impact social-économique du programme... On peut signaler le Concours européen pour jeunes scientifiques, très mal connu en France, dont la dernière édition (97) a vu concourir plus de 30.000 jeunes de 15 à 20 ans issus de 26 pays.

Le budget est réparti environ de la manière suivante entre les différentes activités : 45% pour les réseaux, 35% pour les bourses, 15% pour l'accès aux grandes installations, et 5% pour les mesures d'accompagnement.

Évaluation et sélection des projets.

Pour évaluer les projets qui lui sont soumis, la Commission fait appel à des panels d'experts, renouvelés tous les trois ans (1/3 chaque année). Pour cela, elle a à sa disposition des listes d'experts dans lesquelles elle puise. Elle constitue ces listes en sollicitant des candidatures auprès des membres des comités de programme, ou auprès de grands organismes internationaux, sociétés savantes, etc. Il est regrettable que la manière dont les panels sont finalement constitués soit opaque (avec des variations suivant les activités; ainsi il est beaucoup plus facile d'obtenir des informations sur l'évaluation des bourses que sur celle des réseaux). Malgré tout, il me semble important que les mathématiciens français participent à ces évaluations, en étant présents en tant qu'experts.

Ces panels ont un rôle purement scientifique, et en particulier ils n'évaluent que les propositions qui ont été jugées "éligibles". Une manière d'introduire plus de flexibilité dans le programme et de prendre en compte les spécificités des disciplines pourrait être de leur donner plus d'initiative et de liberté dans l'interprétation des critères d'éligibilité.

Comités de programme.

Comme je l'ai dit plus haut, ces comités ont pour rôle d'assister la Commission dans la mise en oeuvre du programme. Concrètement, ils émettent leur avis sur les mesures à prendre (par exemple résultat d'appels d'offre) mais ils n'ont pas accès aux expertises scientifiques et ne peuvent les remettre en cause. Ils ont cependant un vrai pouvoir puisqu'en cas d'avis négatif, les mesures sont suspendues, et soumises au Conseil qui statuera, ce qui est une procédure très lourde. Dans la pratique, la Commission et le comité ont donc tous deux intérêt à se mettre d'accord pour éviter cette situation et à trouver un terrain d'entente.

Dans cette optique de coopération, le comité a aussi un rôle consultatif, la Commission sollicite son avis sur certains sujets pour lesquels elle n'est pas tenue de le faire, et il y a un vrai échange d'informations. En particulier, le comité a eu la primeur des projets de la Commission concernant le 5ème PCRD.

Malgré tout, il y a de grandes divergences entre la position de la Commission, c'est-à-dire des personnes qui gèrent le programme, dont le but est de le gérer de la manière la plus "efficace" (et même parfois la plus "rentable") possible et les intérêts des utilisateurs. Une des raisons d'être du comité de programme est de défendre ces intérêts, de rappeler à chaque fois quels sont les souhaits et les besoins des scientifiques, et d'expliquer encore et toujours qu'ils varient d'une discipline à l'autre. La souplesse étant synonyme de complexité, ce message n'est pas facile à faire passer, et je crains que ce but ne soit pas souvent atteint.

Enfin, dans la mesure où bien évidemment des relations personnelles se créent au cours de ces réunions, les membres du comité sont des intermédiaires entre le milieu scientifique français et l'administration de Bruxelles. Savoir à quelle porte frapper est souvent la clef pour résoudre un problème concret.

On peut trouver l'information sur la recherche et le développement de la CE sur la base de données CORDIS. L'adresse du serveur Web concernant plus précisément le programme TMR est la suivante : <http://www.cordis.lu/tmr/home.html>

Points de contact français.

Des points de contact existent dans chaque pays, qui peuvent aider à résoudre des problèmes spécifiques. Pour la France, voici leurs coordonnées.

Activité 1. Réseaux.

Colette JOFFRIN
MENESR
DGRT - DAEIF
1, Rue Descartes
75231 Paris Cedex 05
Tel : 01 46 34 32 93
Fax : 01 46 34 34 72
E-mail : cjoffrin@dgrt.mesr.fr

Activité 2. Accès aux grands équipements.

Michel-Louis GAILLARD
MENESR
MST - DSPT2
1, Rue Descartes
75231 Paris Cedex 05
Tel : 01 69 15 76 26
Fax : 01 69 15 67 77
E-mail : gaillard@dgrt.mesr.fr

Activité 3. Bourses.

Charlotte SUMIDA
DR CNRS Ile de France sud
Avenue de la Terrasse
91198 Gif sur Yvette Cedex
Tel : 01 69 82 39 34
Fax : 01 69 82 39 36
E-mail : charlotte.sumida@dr4.cnrs.fr

Activité 4. Mesures d'accompagnement.

Robert PICK
Lab. Dynamique Matière Condensée - Tour 22
4, Place Jussieu
75252 Paris Cedex 05
Tel : 01 44 27 38 85
Fax : 01 44 27 38 82
E-mail : cor@ccr.jussieu.fr

_____ Analyse des recrutements de Professeurs et _____ Maîtres de Conférences en Mathématiques

_____ 25ème et 26ème section du CNU en 1997 _____

Compte-rendu de la DSPT1

Cette année il y avait 58 postes de Professeurs et 115 de Maîtres de Conférences. Chez les Professeurs il y a 15% de postes non pourvus et le pourcentage d'étrangers recrutés est de 40%. Chez les Maîtres de Conférences le pourcentage d'étrangers recrutés n'est que de 18%. Il est clair que la pression est nettement plus forte du côté

des Maîtres de Conférences que pour les Professeurs. Cette situation devrait perdurer encore quelques années.

La mobilité est bonne chez les Professeurs, très moyenne chez les Maîtres de Conférences. Le pourcentage de femmes recrutées est de 16% chez les Professeurs et de 20% chez les Maîtres de Conférences, ce qui est une amélioration par rapport à l'an dernier.

Recrutement des Professeurs (25 et 26) en 1997

nombre de postes au concours	58 (dont 1 au titre du 43-II)
nombre de postes non pourvus	9
nombre de postes pourvus	49 (dont 1 au titre du 43-II et 7 mutations)

Sexe : Parmi les 49 nominations il y a 8 femmes et 41 hommes (pour mémoire : aucune femme l'an dernier et 5 en 95).

Age : (âge moyen hors mutant et 43-II) : 37,5 ans (1 an de moins que l'an dernier).

Nationalité :

France : 29

Europe : 12

Etranger : 8

Provenance statutaire :

Professeurs (mutants) : 7

Maîtres de conf. ou Agrég. Prép. : 22

Chercheurs CNRS ou INRIA : 3 + 2

Etrangers : 13

La mobilité est bonne (excepté Tours).

Recrutement des Maîtres de Conférences (25 et 26) en 1997

nombre de postes au concours	115
nombre de postes non pourvus	5
nombre de postes pourvus	110 (dont 5 mutations et 3 promotions d'assistants)

Sexe : Parmi les 110 nominations il y a 22 femmes et 87 hommes et 1 non renseigné.

Age : (âge moyen hors mutants et assistants promus) : 30 ans (comme l'an dernier).

Nationalité :

France : 89

Europe : 5

Etranger : 15

Provenance statutaire :

ATER/Postdoc :	50
AMN/Alloc :	24
Agrég. Prép. :	4
Chômeurs :	2
Etranger :	8
PRAG :	7
Divers :	15

La mobilité effective est d'environ 1 sur 2. 25% des recrutés ont fait leur thèse sur place et n'ont pas bougé de leur lieu de recrutement. C'est trop. C'est le cas des Universités de Clermont 2, du Littoral, de Lyon 1, de Paris 9, de Strasbourg 1 et, dans une moindre mesure, de Paris 6, Paris 7, Paris 11, Rennes 1, Toulouse 3, Valenciennes.

Section 01 du CNRS

I. Session de printemps 1997

Election au siège laissé vacant par M.-F. Roy. Il y avait 3 candidatures. La commission a élu Dominique Picard (Université Paris 7).

Promotions DR2 → DR1 (56 pour l'ensemble du CNRS, soit environ 1,5 par section). Proposition de la section : 1) Zoghman MEBKHOUT 2) Alain LASCoux 3) Daniel LASCAR. A été promu DR1 : Z. MEBKHOUT.

Promotions DR1 → DRCE1 (8 pour l'ensemble du CNRS, soit environ 1 par département). Proposition de la section : 1) Michèle VERGNE 2) Jean-Yves GIRARD 3) Michel TALAGRAND. A été promue DRCE1 : M. VERGNE.

Promotions DRCE1 → DRCE2 (13 pour l'ensemble du CNRS, soit environ 2 par département). Proposition de la section : 1) Johannes SJOSTRAND 2) Lucien SZPIRO.

Détachements ou délégations (pour 1 an) comme DR ou CR. Compte-tenu du nombre et de la qualité des candidats, et du petit nombre de postes disponibles, la commission décide de ne pas classer les candidats demandant un renouvellement.

Directeurs de recherche. Il y avait 24 candidats. Classement proposé : 1) Harold ROSENBERG 2) Jacques MARTINET 3) Marie-Françoise ROY 4) Thierry LEVASSEUR 5) Bernadette PERRIN-RIOU 6 ex-aequo.) Piotr CHRUSCIEL, Jean ESTERLE, Michael HARRIS, Bruno POIZAT, Claude ROGER, Marie-France VIGNERAS.

Ont obtenu une délégation : H. ROSENBERG, M.-F. ROY, T. LEVASSEUR. (J. MARTINET a retiré sa candidature).

La commission a considéré à part la demande de détachement de Jean-Michel LEMAIRE et a voté la motion suivante. "La commission estime que le CNRS doit offrir aux universitaires qu'il nomme à des positions de responsabilités administratives

importantes dans l'organisme les moyens institutionnels de mener à bien leur mission sans léser leur établissement d'origine. La commission témoigne de son estime pour l'action de Jean-Michel Lemaire comme Directeur scientifique adjoint. Compte-tenu de plus de la qualité de son dossier scientifique, elle donne un avis très favorable à sa demande de détachement." J.-M. LEMAIRE a obtenu un détachement.

Chargés de recherche. Il y avait 34 candidats. Classement proposé : 1) François JAUBERTEAU 2) Abdessalam BOULKHEMAIR 3) Marc PEIGNE 4) Tilmann WURZBACHER 5) Alain BRUGUIERES 6) Emmanuel ULLMO 7 ex-aequo.) Michel BENAÏM, John GUASCHI, Marie-France KRATZ, Henri LOMBARDI, Sami MUSTAPHA, Jean-Philippe NICOLAS.

Ont obtenu une délégation : F. JAUBERTEAU, A. BOULKHEMAIR, M. PEIGNE.

Médailles. La section propose Claudio LANDIM pour la médaille de bronze, et Michel BRION pour la médaille d'argent. La médaille de bronze a été attribuée à C. LANDIM. (Il y a une médaille de bronze par section et deux médailles d'argent pour le département SPM.)

II. Jurys 1997

Le jury d'admissibilité a effectué les classements suivants :

Concours CR2 "général" : 1-4) Raphaël DANCHIN, Cédric GALUSINSKI, Robert LATERVEER, Andrzej ZUK, 5-7) Andrei MOROIANU, Christian PAULY, Geoffrey POWELL, 8) Joël MERKER, 9) Hatem ZAAG, 10) Mireille CAPITAIN, 11-13) Karim BELABAS, David RENARD, Stephan THOMASSE.

Ont été nommés : R. DANCHIN (URA 189), C. GALUSINSKI (ERS 127), R. LATERVEER (URA 1), A. ZUK (UMR 128), A. MOROIANU (URA 169), C. PAULY (UMR 6621), G. POWELL (URA 742), J. MERKER (UMR 6632), H. ZAAG (URA 762), M. CAPITAIN (UMR 5583).

Concours CR2 "Modélisation mathématique et numérique" : 1-2) Habib AMMARI, Thierry BODINEAU, 3) Mohammed LEMOU.

Ont été nommés : H. AMMARI (URA 756), T. BODINEAU (URA 1321), M. LEMOU (UMR 5640).

Concours CR2 "Calcul scientifique" : 1) Marc MASSOT, 2) Bertrand MAURY. A été nommé : M. MASSOT (UMR 5585).

Concours CR1 : 1) Bernhard LEEB. A été nommé dans l'URA 1169.

Concours DR2 "général" : 1) Stevo TODORCEVIC, 2-4) Philippe BIANE, Karine CHEMLA, Bruno KAHN, 5) Michel PARIGOT.

Ont été nommés : S. TODORCEVIC (URA 753), Ph. BIANE (URA 224), K. CHEMLA (UPR 318), B. KAHN (UMR 9994).

Concours DR2 "Interactions des mathématiques" : 1) Frédéric DIAS, 2) Laurent COHEN. A été nommé : F. DIAS (UMR 6618).

Rapport sur la session S. M. F.

Opérations hamiltoniennes et opérations de groupes algébriques

Grenoble, les 28, 29 et 30 novembre 1997

Une session "Etat de la recherche" a eu lieu à l'Université Joseph Fourier à Grenoble, du vendredi 28 au dimanche 30 novembre 1997, sous l'égide de la Société mathématique de France et avec le soutien financier du MESR.

Le but de la session était de populariser deux théories mathématiques dont les interactions se sont révélées fructueuses : les opérations hamiltoniennes des groupes de Lie compacts dans les variétés différentiables symplectiques, et les opérations des groupes algébriques dans des variétés algébriques.

Deux cours introductifs d'une durée totale de 8 heures, ont été donnés par Yves Benoist (ENS Ulm) et Michel Brion (Institut Fourier, organisateur), le premier sur les opérations hamiltoniennes, et le second sur les opérations des groupes algébriques réductifs, en particulier les variétés "sphériques". Les liens entre ces deux approches ont fait l'objet des exposés de Dominique Luna (Institut Fourier, co-organisateur). d'une durée totale de deux heures et demie. Enfin, Friedrich Knop (Rutgers University) a présenté ses travaux récents (en cours de rédaction) sur la conjecture de Delzant et son analogue algébrique, dans deux exposés d'une heure.

La participation a été décevante : une trentaine de personnes inscrites, plus quelques membres de l'Institut Fourier qui ont assisté à une partie des exposés. La session avait pourtant été annoncée, par voie d'affiches envoyées aux laboratoires de mathématiques, et aussi sur les serveurs de la S.M.F. et de l'Institut Fourier. Mais la date s'est avérée mal choisie, car trop proche du séminaire Bourbaki (deux semaines auparavant), d'un week-end mathématique organisé à l'ENS de Lyon (la semaine précédente) et du séminaire sud-rhodanien de géométrie (la semaine suivante à Luminy). Le choix du sujet, à cheval sur deux disciplines considérées (à tort) comme disjointes, a aussi contribué à ce demi-échec.

Cependant, la session a été l'occasion d'échanges de vue et de discussions entre auditeurs, participants et conférenciers, et aussi de mises au point sur les bases et les développements récents des deux sujets abordés. En effet, les notes distribuées aux participants (environ 130 pages), une fois remaniées, constitueront un texte d'introduction qui sera certainement utile.

Quelques informations sur la CCCI

La CCCI (Commission des colloques et congrès internationaux) est une commission d'experts, qui attribue des subventions aux mathématicien(ne)s participant à un colloque ou congrès à l'étranger. Les subventions de la CCCI concernent les collègues en poste dans une université ou un centre de recherches en France, ainsi que des étudiant(e)s en fin de thèse. Elles couvrent des frais de transport uniquement, et sont versées avant le congrès.

En 1997, la CCCI a réparti une somme de 170 000 FF (dont 150 000 FF en provenance du Ministère des Affaires Étrangères, et 20 000 FF du Comité National Français des Mathématiciens) entre 78 collègues. Le montant maximal d'une subvention est de 3 000 FF. Cela signifie que les sommes versées par la CCCI ne représentent en général qu'une partie des frais de transport, et que la commission doit faire des choix parmi les demandes. La priorité est donnée aux collègues jeunes, isolé(e)s, et/ou qui ne peuvent compter sur leur laboratoire pour prendre en charge leur voyage; tandis que les demandes pour des congrès trop coûteux (frais d'inscription élevés), sont rejetées systématiquement. Enfin, une même personne ne peut bénéficier d'une subvention de la CCCI qu'une fois tous les deux ans.

La CCCI est actuellement composée de Jean-Paul ALLOUCHE (Orsay), Abderrazak BOUAZIZ (Poitiers), Lucien BIRGÉ (Paris 6), Dominique BLANCHARD (Rouen), Michel BRION (Grenoble), Olivier DEBARRE (Strasbourg), Jacques FARAUT (Paris 6, secrétaire), Colette GUILLOPÉ (Paris 12, trésorière), Daniel GUIN (Montpellier), Jean-François LE GALL (Paris 6), Nicolas LERNER (Rennes) et Jean-Pierre OTAL (ENS de Lyon).

Pour demander à bénéficier d'une subvention, veuillez envoyer :

- une lettre de motivation,
- une lettre d'invitation et un programme détaillé du congrès,
- une estimation de vos dépenses et des autres financements que vous attendez,
- et votre curriculum vitae avec votre liste de publications,

au secrétaire, Jacques FARAUT (Université de Paris 6, Institut de mathématiques, Equipe d'Analyse Algébrique, Case 82, 4 place Jussieu, 75252 Paris Cedex 5; adresse électronique : faraut@math.jussieu.fr).

Les réunions de la CCCI ont lieu trois fois par an : en mars, juin et novembre, pour examiner les demandes en cours. Veuillez envoyer votre demande au moins deux mois avant la réunion correspondante (soit mi-janvier, mi-avril, mi-septembre).

En 1998, la CCCI attribuera aussi des subventions aux participant(e)s au Congrès international des Mathématiciens à Berlin, pour leurs frais de transport et de séjour. L'objectif est de prendre en charge complètement les frais des conférenciers invités, et de verser des subventions partielles aux autres participants. Les demandes devront comporter une lettre de motivation, un plan de financement et un curriculum vitae avec liste de publications; la date limite pour leur réception est fixée au 15 juin 1998.

_____ Année Mondiale des Mathématiques WMY 2000 _____

Le numéro 5 de la *Newsletter World Mathematical Year 2000* est paru. Pour se le procurer écrire à : WMY 2000, IHP, 11 rue Pierre et Marie Curie 7500 Paris ou envoyer un message à Mireille Chaleyat-Maurel (mcm@ccr.jussieu.fr) ou à Gérard Tronel (tronel@ann.jussieu.fr)